

SENTEZ-VOUS SPORT

C'est bien plus que du sport !



REGLEMENT

LES TROPHEES SENTEZ-VOUS SPORT 2016

Modalités d'envoi des dossiers

sentezvousport@cnosf.org | avant le 16 OCTOBRE 2016

Dossier de candidature à télécharger sur

WWW.SENTEZVOUSSPORT.FR

REJOIGNEZ NOUS SUR :  |  SENTEZ VOUS SPORT

ARTICLE 1 : Organisateur

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), association reconnue d'utilité publique par décret du 6 mars 1922, dont le siège se situe au 1, Avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris Cedex 13 (SIRET : 784 354 276 000 23) organise un concours intitulé « Les Trophées Sentez-Vous Sport » soumis à condition et accessible via le site internet : www.sentezvousport.fr.

ARTICLE 2 : Objet des Trophées Sentez-Vous Sport

Les Trophées Sentez-Vous Sport s'inscrivent dans le cadre de l'événement annuel national « Sentez-Vous Sport » initié par le Comité National Olympique et Sportif Français depuis 2010 pour la promotion du sport pour tous.

Ils sont fondés sur la conviction que la relation « Sport & Entreprise » est un enjeu de performance sociale et économique au service de la stratégie de l'entreprise.

La promotion de la pratique d'une activité physique et sportive est en effet un vecteur important de la démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) qui permet simultanément à l'entreprise de :

- Accroître sa performance durable ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de ses collaborateurs ;
- Renforcer le lien social et fédérer les équipes.

Les Trophées résultent d'une volonté forte du CNOSF de mettre en avant des initiatives remarquables d'entreprises (petites et grandes), de structures territoriales, d'associations, de fédérations, qui croient en l'intégration d'une politique de promotion d'une activité physique et sportive dans leurs stratégies et pratiques managériales, ou mettent en œuvre des actions significatives comme, par exemple, l'embauche d'un sportif de haut-niveau.

ARTICLE 3 : Description des Trophées

Les Trophées Sentez-Vous Sport ont pour objectif de récompenser des réalisations /actions / pratiques / engagements relatifs au sport en entreprise dans diverses catégories.

Pour les trois catégories énoncées, deux trophées seront remis selon la taille des entreprises : **moins de 250 salariés** et **plus de 250 salariés**.

Pour le Trophée « Organisateur », ainsi que pour le Trophée « Coup de Cœur du Jury », un seul prix sera décerné.

Pour le titre de l'entreprise la plus sportive de France, un classement sera établi mais seul le numéro 1 se verra remettre un prix.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Entreprises et sportif de haut niveau »

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Entreprises et sportif de haut niveau » récompensera deux entreprises (petite et grande) qui auront placé le sportif de haut niveau au sein de leur projet et de leurs actions. Par sa personnalité, son vécu et son profil spécifique, l'athlète véhicule une image positive et apporte des valeurs et des compétences à l'entreprise.

Le jury évaluera comment cette action a su mettre en cohérence les valeurs de l'entreprise, le parcours du sportif et la mobilisation des collaborateurs.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Santé & Bien-être en entreprise »

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Santé & Bien-être en entreprise » récompensera deux entreprises (petite et grande) ayant mis en œuvre un projet innovant d'intégration de la pratique des activités physiques et sportives (APS) au quotidien pour leurs collaborateurs afin de renforcer leur capital santé et développer leur bien-être.

Le jury évaluera comment l'entreprise a su utiliser l'APS comme un levier d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Stratégie & Management »

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Stratégie & Management » récompensera deux entreprises (petite et grande) ayant intégré l'activité physique et sportive (APS) dans leur politique RH et dans leur stratégie managériale à des fins d'amélioration de la performance individuelle et collective.

Le jury évaluera comment l'entreprise a su utiliser les APS au service de la performance globale et faire des APS un levier de compétitivité de l'entreprise.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Organisateur »

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Organisateur » récompensera une structure locale (villes, collectivités...), une association, un CROS/CDOS/CTOS, une Fédération, qui se sera distingué par l'innovation et la qualité de son projet labellisé Sentez-Vous Sport, tout en impliquant dans la démarche des entreprises.

Le jury évaluera la capacité de l'organisateur labellisé à mobiliser les acteurs locaux sur la thématique sport et entreprise.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Coup de cœur du jury »

Le jury récompensera, avec le Trophée Sentez-Vous Sport « Coup de cœur » une entité qui, quelle que soit sa taille, aurait fait preuve d'originalité dans le développement de la pratique du sport en interne et/ou externe.

Le projet sera choisi parmi les catégories précédemment décrites : Entreprises et sportif de haut-niveau, Santé & Bien-être en entreprise, Stratégie & Management et Organismes. Un seul trophée « Coup de cœur du jury » sera attribué.

Titre de « L'Entreprise la Plus Sportive de France »

Le CNOSF et les Corporate Games, coup de cœur du Jury des Trophées Sentez-Vous Sport 2014, ont décidé de créer ensemble le titre de « l'entreprise la plus sportive de France » pour inciter plus encore les entreprises à développer le sport en entreprise, en tant que véritable enjeu de performance économique et de santé publique.

Ce titre sera décerné sur des critères objectifs permettant de mesurer la sportivité de l'entreprise. Les données seront récoltées de manière déclarative auprès de chaque entreprise postulante, à l'aide d'un formulaire mis à disposition du CNOSF.

ARTICLE 4 : Conditions de participation

Les Trophées Sentez-Vous Sport sont ouverts à toutes les structures publiques ou privées quels que soient leur taille et leur secteur d'activité : entreprises, collectivités territoriales, associations sportives, administrations, fédérations, les membres du Club Entreprises France Olympique.

Les entités doivent être implantées totalement ou partiellement sur le territoire français (DOM TOM inclus).

La participation est gratuite.

Les entités au sein desquelles les réalisations ont été mises en œuvre, et non leurs prestataires extérieurs, peuvent participer et compléter le dossier de candidature.

Les entités ayant déposé un dossier lors des précédentes éditions et qui n'ont pas été récompensées peuvent postuler à l'édition 2016. Les entités qui ont remporté un trophée lors des éditions 2014 et 2015 peuvent postuler à l'édition 2016, à condition de déposer un nouveau projet, ou de démontrer des innovations majeures par rapport au précédent projet récompensé.

Ne peuvent pas postuler : les personnalités du jury (et par extension les entités qu'elles représentent), les entités qui remettront un trophée, les partenaires et mécènes de Sentez-Vous Sport, les partenaires du CNOSF ainsi que ceux du Comité international Olympique membres du jury.

La participation au concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 5 : Modalités de participation

Le dossier est à télécharger en ligne sur le site www.sentezvousport.fr et à nous envoyer **AVANT le 16 octobre 2016** :

- par email à l'adresse sentezvousport@cnosf.org
- ou par voie postale à l'adresse suivante :

Comité National Olympique et Sportif Français
TROPHEES « Sentez-Vous Sport »
1, avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS

ARTICLE 6 : Les critères de sélection des dossiers

Les projets sélectionnés seront jugés selon trois grands critères :

- **L'originalité** des actions et leur aspect innovant
- **L'efficacité** du dispositif et les résultats obtenus
- **L'exemplarité** : accessibilité au plus grand nombre, déclinaison dans d'autres structures, reproductibilité.

ARTICLE 7 : Calendrier

- **Lancement des Trophées** : juin 2016
- **Date limite de dépôt du dossier** : 16 octobre 2016. Seuls les dossiers reçus à temps et comportant tous les éléments requis seront étudiés
- **Instruction des dossiers** : le jury des Trophées se réunira fin octobre/début novembre 2016

- **Annonce des résultats et remise des prix** : le résultat de la délibération du jury sera annoncé lors de la cérémonie des trophées qui se déroulera le 22 novembre 2016 (sur invitation) au CNOSF. Cette manifestation rassemblera des acteurs du monde de l'entreprise et du monde sportif.

ARTICLE 8 : Utilisation des documents transmis par les participants

De convention expresse, le droit d'usage des Livrables, réalisés en application du présent concours, est attribuée à titre gracieux, et de manière non exclusive, au CNOSF. A cette fin, et en tant que de besoin, chacun des participants cède au CNOSF les droits d'usage sur les livrables : droit de reproduction, droit de représentation, droit de commercialisation, droit d'usage, de détention, d'adaptation, de traduction, et plus généralement, tous droits d'exploitation sous quelque forme que ce soit, sur quelque support que ce soit, connu ou inconnu à ce jour.

La présente cession vaut pour tous territoires et pour toute la durée de protection dont les livrables font l'objet. De convention expresse, le CNOSF acquiert le droit d'usage des livrables dont il s'agit, au jour de leur remise.

Chaque participant garantit au CNOSF la jouissance pleine, entière et libre de toute servitude des droits qu'il cède contre tous troubles, revendications et évictions quelconques. A ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers pouvant détenir des droits sur les documents transmis et assument la charge des éventuels paiements en découlant.

ARTICLE 9 : Liste des prix pour les lauréats

- Remise d'un Trophée (valeur du prix : 206 euros TTC)
- Participation à l'émission SportBuzz de L'Equipe 21

ARTICLE 10 : Limitation de responsabilité

Le CNOSF ne saurait être mis en cause en cas de perte de dossier ou de dysfonctionnement quel qu'il soit.

Le CNOSF ne serait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- en cas de dysfonctionnement du réseau internet qui empêcherait le bon déroulement du concours
- en cas de défaillance du réseau postal
- en cas de défaillance technique, logistique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours

ARTICLE 11 : Modification des dates du concours

Le CNOSF se réserve le droit d'annuler le présent concours, d'en réduire ou d'en prolonger la durée, de le reporter ou d'en modifier les conditions, sans que celui-ci ne soit tenu responsable de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 12 : Loi « Informatique et Libertés »

Toutes les données à caractère personnel transmises dans le dossier de candidature au CNOSF sont collectées et traitées de manière loyale et licite. Les informations saisies sont

susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique directement ou indirectement par le CNOSF. Les données à caractère personnel fournies par le candidat pourront être:

- utilisées par le CNOSF pour lui adresser par voie postale, électronique et / ou téléphonique, des informations et offres commerciales sur les Packages
- transmises aux partenaires du CNOSF pour lui adresser par voie postale, électronique et / ou téléphonique, des informations et offres commerciales

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression concernant les informations qui sont contenues dans le dossier de candidature, en s'adressant à : CNOSF / Sentez-Vous Sport - 1, avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS – email : sentezvousport@cnosf.org

ARTICLE 13 : Composition du jury

Le jury sera composé de représentants du mouvement sportif, de chefs d'entreprises et de représentants divers (éducation, média, santé...). Un ou une présidente sera désigné(e).

ARTICLE 14 : Clause de confidentialité

Le jury, ainsi que les éventuels salariés du CNOSF qui auraient connaissance des dossiers objet du présent concours, s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles, secrets de fabrique ou secrets commerciaux des participants et à ne pas utiliser ces informations et secrets à d'autres fins que celles concernant le présent concours.

Sera considérée comme confidentielle, toute information obtenue auprès du participant et ne se trouvant pas dans le domaine public.

ARTICLE 15 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du règlement sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, à l'adresse suivante CNOSF / Sentez-Vous Sport - 1, avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS.

Le règlement complet des Trophées Sentez-Vous Sport est déposé en la SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, Huissiers de Justice associés près le Tribunal de Grande Instance de Paris, demeurant 54 rue Taitbout à Paris (75009).